1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	DURAPHOS 178
No.-CAS	:	68187-67-7

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Additif pour lubrifiants

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Rhodia UK Limited P.O.Box 80 Trinity Street Oldbury West Midlands B69 4LN England Telephone:+44 (0)121 552 3333 Fax: +44 (0)121 541 3235
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing)
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xi: Irritant.	R38: Irritant pour la peau.
Xi: Irritant.	R41: Risque de lésions oculaires graves.
N: Dangereux pour l'environnement	R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68187-67-7 amines alkyles en C12-14, phosphates d'isooctyle

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Sévèrement irritant pour les yeux. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité"). Par pyrolyse : Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

No.-CAS : 68187-67-7

No.-EINECS : 269-119-5

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
amines alkyles en C12-14, phosphates d'isooctyle	No.-CAS : 68187-67-7 No.-EINECS : 269-119-5 auto classification	Xi; R38 Xi; R41 N; R50	H315 : Corrosion cutanée , Catégorie 2 H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1 H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	<= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Garder tranquille.
Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Eau
Mousse
poudre
Dioxyde de carbone (CO_2)
Sable

Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide combustible Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Pour plus d'informations, se reporter au § 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection adéquat. Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité Écran facial Gants en PVC ou autre matière plastique Pour plus d'informations, se reporter au § 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Recueillir le produit répandu. Mesures pour la séparation des substances et mélanges incompatibles
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Méthodes de nettoyage

Récupération	:	Méthodes de nettoyage - déversement important Pomper le produit dans un récipient de secours:- convenablement étiqueté. Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Eviter la formation ou la diffusion de brouillards dans l'atmosphère. Ne PAS manipuler à main nue. Réduire la durée d'exposition au minimum exigé.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Eviter les projections. Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	En cas de formation de brouillard: Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143) Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.

Protection des mains	:	En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux	:	Lunettes de protection chimique Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	vêtements étanches Bottes Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés.
Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Avant réutilisation, nettoyer à fond l'équipement individuel de protection. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Conseils généraux	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	visqueux
État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	8,0 à 5 % Solution aqueuse
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	80 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	0,95 g/cm3 à 15 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	1.200 mm2/s à 40 °C
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses		
Conditions à éviter	:	Peut se décomposer: sous l'action de la chaleur
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: des vapeurs nocives et corrosives. (Oxydes de carbone - CO + CO2). Oxydes de phosphore oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 : > 2.000 mg/kg - rat Non classé nocif en cas d'ingestion Rapports internes non publiés
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 : > 2.000 mg/kg - lapin Non classé nocif par contact avec la peau L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Données bibliographiques
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. Irritation sévère des yeux L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	donnée non disponible

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50 - 48 h : 0,75 mg/l - Daphnia magna Rapports internes non publiés

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas d'information disponible.
Facteur de bioconcentration (FBC)	:	Pas d'information disponible.

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Sol Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale : Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction : Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
Ne pas décharger dans l'environnement.

Précautions d'élimination : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Ne PAS rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets. : Ne PAS rejeter d'emballages non traités avec les déchets industriels banals.

Conseil : Rinçage avec un solvant approprié.
Egouttage soigneux.
Après récupération, éliminer le solvant par incinération comme déchet spécial.

Motif élimination déchet : Réutiliser ou recycler après décontamination.

Autres données : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU : 3082
Désignation des Marchandises : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL AMINE NEUTRALISED ORGANIC PHOSPHATE), 9, III, (E)
Etiquettes : 9
Groupe d'emballage : III
Code de restriction en tunnels : (E)
Classe : 9
Code de classification : M6
Marque dangereux pour l'environnement : OUI
Numéro d'identification du danger : 90

RID

Numéro ONU : 3082
Désignation des Marchandises : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL AMINE NEUTRALISED ORGANIC PHOSPHATE), 9, III
Etiquettes : 9
Groupe d'emballage : III
Classe : 9
Code de classification : M6
Marque dangereux pour l'environnement : OUI
Numéro d'identification du danger : 90

IMDG

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL AMINE NEUTRALISED ORGANIC PHOSPHATE), 9, III, IMDG Code Segregation Group - Not Relevant
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Polluant Marin (marque dangereux pour l'environnement)	:	OUI
No EMS	:	F-A , S-F

IATA

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL AMINE NEUTRALISED ORGANIC PHOSPHATE), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Instructions d'emballage (avion cargo)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L
Instructions d'emballage (avion passager)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L

ADN / ADNR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL AMINE NEUTRALISED ORGANIC PHOSPHATE), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-P citées dans les sections 2 et 3.

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).